



Belgian Disability Forum asbl (BDF) Rapport d'activités 2020

1. Introduction

Ce rapport d'activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le *Belgian Disability Forum asbl* (BDF) a rempli ses missions au cours de l'année 2020.

Il n'entre pas dans les détails de tout ce qui a été réalisé au cours de l'année. Le Conseil d'administration tient à rappeler que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat est composé d'un personnel limité.

Le Conseil d'administration renouvelle ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints grâce à son investissement enthousiaste.

Au niveau des thématiques suivies, l'action du BDF s'est centrée sur cinq axes principaux :

- Préparation du rapport alternatif du BDF au rapport officiel « 2-3 » de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD
- Consultation, rédaction et transmission du rapport alternatif du BDF sur le rapport à mi-parcours de la Belgique dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU).
- Sensibilisation « Objectifs de développement durable et handicaps »
- Contribution du BDF suite à la publication de la future Stratégie européenne du handicap 2021-2030
- Suivi de la situation des personnes en situation de handicap belges dans le contexte « COVID 19 » et résilience

Ils seront traités sous les titres correspondants.



2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

Comme chaque année, depuis 2009, la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées (ONU) a constitué l'élément structurant de l'action du BDF.

a) Suivi du rapport 2-3 de la Belgique

Le « système de l'ONU » prévoit que les Etats partie à la Convention participent à des cycles d'évaluation de la mise en œuvre de la convention. Ces évaluations sont menées par le Comité des droits des personnes handicapées (Comité CRPD).

Le 14/04/2020, la Belgique a transmis au Comité CRPD son Rapport officiel 2-3 sur la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées dans notre pays. Ce rapport présente une vision forcément subjective, un peu trop « théorique » aussi, voire « idéalisée » de l'action des différents gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale. Dans leur réalité de vie, les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles et à des freins qui restent importants.

La société civile a la possibilité de transmettre au Comité CRPD des rapports alternatifs afin de mettre en lumière cet écart entre la théorie et la pratique. Au cours du « dialogue constructif » qu'il aura avec les autorités belges, le Comité tiendra compte des rapports alternatifs reçus

Suite à la crise COVID19, ce dialogue constructif a été postposé. La date n'est pas encore fixée. Sur base des informations reçues, il est vraisemblable que le dialogue constructif de la Belgique ne sera pas programmé avant la session de septembre – octobre 2021 du Comité CRPD.

Néanmoins, le Conseil d'administration a décidé d'avancer dans le travail de préparation du rapport alternatif du BDF de manière à ce qu'il soit prêt pour juillet 2020, comme prévu initialement. De la sorte, il ne restera qu'à adapter le texte en fonction des changements qui auront eu lieu.

b) Préparation des fiches de travail – Récolte des informations

L'année 2020 a été consacrée au travail préparatoire à la rédaction du rapport alternatif du BDF :

- analyse du rapport officiel- récolte d'informations sur les réalités « de terrain »
- discussion sur la priorisation des réalités identifiées

Le rapport officiel de la Belgique se présente comme un ensemble de réponses de la Belgique aux questions soulevées par le Comité des Droits des personnes handicapées dans sa « List of issues » du 30/04/2019.

Le travail préparatoire a été mené par le secrétariat sous contrôle du Comité de suivi CRPD du BDF. Celui-ci est composé de représentants des 18 organisations membres du BDF ainsi que de représentants des conseils d'avis des personnes handicapées existant au niveau de la Belgique fédérale.

Il a travaillé au cours de l'année 2020 sur base d'une méthodologie discutée et approuvée en juin 2020 : 23 fiches thématiques ont été préparées par le secrétariat du BDF. Elles reprennent en parallèle :

- les questions du comité
- les explications fournies par la Belgique
- les éléments de réflexion rassemblés par le secrétariat du BDF sur base des rapports précédents et de divers échanges qu'il a eu avec les organisations membres du BDF et avec les conseils d'avis existants

Etant donné les circonstances dues au Covid, le travail sur les fiches a été réalisé en visioconférence et par échange d'e-mail.

Les membres du Comité de suivi CRPD ont complété et commenté les fiches entre le 20/07/2020 et le 9/11/2020. Les fiches adaptées ont ensuite été discutées lors de 2 réunions en visioconférence du Comité de suivi CRPD, les 26/11/2020 et 17/12/2020. Avec ces fiches complétées, le secrétariat dispose de la matière pour rédiger un projet de rapport alternatif dans le courant du premier semestre 2021.

c) Conférence des Etats parties

Contrairement aux années précédentes, le BDF n'a pas intégré la délégation de la Belgique lors de la Conférence des Etats-parties tenue « en ligne » du 1/12/2020 au 3/12/2020.

La Conférence des Etats parties 2020 portait sur les points suivants :

- Thème général : Une décennie d'action et de résultats pour un développement durable inclusif : mettre en œuvre la CDPH et l'Agenda 2030 pour toutes les personnes handicapées
- Table ronde 1 : Le handicap et les entreprises : réaliser le droit de travailler dans des environnements ouverts, inclusifs et accessibles aux personnes handicapées
- Table ronde 2 : Répondre aux droits et aux besoins des personnes âgées handicapées : vieillissement et tendances démographiques
- Table ronde 3 : Promouvoir des environnements inclusifs pour la pleine mise en œuvre de la CDPH



- Thème transversal : Renforcer le renforcement des capacités pour mettre pleinement en œuvre la CDPH et les SDG en faveur des personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles handicapées.

Le BDF avait, comme chaque année, participé à la réunion *COORMULTI*¹ du 10/11/2020 chargée de préparer l'intervention officielle de la Belgique lors de cette conférence. Suite à celle-ci, le BDF a envoyé un texte reprenant une série de propositions en vue de la rédaction de la déclaration qui serait lue par le chef de la délégation officielle de la Belgique.

Contrairement aux années précédentes, le projet de texte de cette déclaration n'a pas été soumis au BDF. Le texte ne tenait compte d'aucune remarques et suggestions du BDF.

Le CA du BDF a donc décidé qu'il n'était pas possible que les délégués du BDF siègent dans la délégation belge : cela aurait signifié que le BDF soutenait le contenu de la déclaration officielle de la Belgique.

Le BDF a adressé une lettre à Madame la Ministre des Affaires étrangères pour lui expliquer la situation qui constitue une régression dans le mode de consultation de la société civile qui la réduit à une simple opération « pro forma » et pour faire état du retrait du BDF de la délégation officielle de la Belgique à la Conférence des Etats parties à l'UNCRPD. Copie de cette lettre a été envoyée à l'European Disability Forum (EDF) et au secrétariat du Comité CRPD.

d) Autres actions dans le cadre des traités « Droits de l'Homme »

L'examen de l'état d'avancement national de la mise en œuvre des traités relatifs aux « Droits de l'Homme » se réalise selon des rythmes variables en fonction des dispositions prévues dans les différents traités. Beaucoup de ceux-ci abordent des questions qui présentent de l'intérêt pour les personnes handicapées.

Grâce à la rédaction de son rapport alternatif UNCRPD, le BDF dispose d'un outil de base qui lui permet de préparer de manière efficace des rapports alternatifs sur ces traités relatifs aux droits de l'homme.

¹ COORMULTI : réunion de coordination organisée par les services du SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation de la Belgique aux relations multilatérales (http://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/organigramme_et_structure/m). Y sont invitées les administrations compétentes des entités fédérées. Dans le cadre de l'UNCRPD, la société civile, dont le BDF, est invité et participe à certaines réunions de COORMULTI. <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-%E2%80%93-mai%2%A02017.html>



1) Examen Périodique Universel EPU-UPR

Le BDF a déposé, le 8 octobre 2020, un rapport alternatif au rapport volontaire à mi-parcours du 2ème cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la Belgique. Celui-ci se basait sur le rapport à mi-parcours du 2e cycle de l'EPU, remis en décembre 2019 par les autorités belges.

Le rapport du BDF insiste fortement sur la nécessité de mettre en place des politiques et actions concrètes pour progresser dans le sens de l'inclusion des personnes handicapées et lutter contre le déni de leurs droits dans un grand nombre de domaines de la vie courante.

Ce rapport se concentre sur un nombre limité de thématiques car l'ONU limite le nombre de mots par rapport.

Il est le résultat d'une large discussion et d'un consensus entre l'ensemble des cosignataires.

Ce travail a été réalisé en concertation avec les organisations membres du BDF et avec les conseils consultatifs de personnes handicapées existant au niveau de la Belgique fédérale.

2) 64^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme ONU (CSW) – Déclaration de Beijing (Pékin)

Cette commission fonctionnelle du Conseil économique et social (ECOSOC) est chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la « Plate-forme d'action de Pékin ». Elle est dédiée exclusivement à l'avancement de la femme et à la réalisation de l'égalité hommes/femmes. Elle se réunit chaque année pour évaluer les progrès réalisés, identifier les défis et formuler des recommandations politiques à l'intention des états signataires.

Le BDF a participé à la session du 23/01/2020 à Bruxelles. Il y a transmis au service Coormulti du SPF Affaires étrangères son rapport alternatif dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) qui avait été envoyé au Comité Cedaw en 2019.

Il est important que le BDF soit actif à ce niveau pour qu'un éclairage soit apporté à la situation des femmes en situation de handicap qui sont doublement discriminées, du fait de leur genre et de leur handicap.

3) Les objectifs du Développement Durable (SDGs)

Dans son plan d'action 2020, le BDF avait prévu d'adapter les 7 clips vidéo de sensibilisation à la relation entre « handicaps » et développement durable produits en anglais par l'EDF en 2019.

L'impact de la situation Covid a été importante à ce niveau et a engendré de gros retards dans l'enregistrement des capsules en langue des signes.

Il a, ensuite, été nécessaire de trouver des solutions pour ajouter des explications en « audiodescription légère » pour que les personnes aveugles et malvoyantes disposent suffisamment d'informations sur ce qui est visible à l'écran. Cet aspect a dû être ajouté a posteriori et a augmenté le budget global du projet. Heureusement, un financement spécifique a pu être négocié avec les ministres du développement durable successives.

La finalisation des clips sera effective en février 2021. Ils seront utilisés en 2021.

4) Le Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)

Le 24/01/2020, le BDF a soumis un rapport alternatif au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) en charge du *Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC).

Cette soumission était la conclusion du travail préparatoire mené en novembre 2019 avec les organisations membres du BDF et avec Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH). Les axes principaux étaient :

- le droit à un logement adéquat
- la mise en place d'une institution droit de l'homme nationale
- l'obligation d'agir au maximum des ressources disponibles
- les objectifs du développement durable
- la non-discrimination
- le droit au travail
- la violence contre les femmes et les enfants
- la pauvreté
- le droit à la santé physique et mentale
- Le droit à l'éducation

5) Droit de l'enfant

Le 14/08/2020, le BDF a rendu un avis à la Commission européenne sur la Stratégie Européenne pour les droits de l'enfant 2021-2024. Les aspects principaux de cet avis étaient :



- la nécessité de référer et de respecter la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes en situation de handicap (CRPD)
- la collecte de données
- la consultation des enfants handicapés
- l'accès à l'éducation inclusive
- l'accès aux possibilités de loisirs
- la fin de la pauvreté infantile
- le choix du lieu de vie
- la protection contre la violence
- les discriminations croisées

Le 01/10/2020, le BDF a soumis au Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée une série de points d'attention importants pour les enfants handicapés dans le cadre de l'action « Une meilleure compréhension de la vie privée. Le droit à la vie privée des enfants de moins de 18 ans ». Les sujets développés par le BDF portaient sur :

- Le choix du lieu de vie
- L'importance de l'accompagnement
- La vie privée, affective et sexuelle
- La vie privée et l'utilisation des technologies de la communication
- La pauvreté
- Les statistiques

3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est un des fondements de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF veille à la mise en œuvre du point de vue des personnes handicapées .

a) European Disability Card

L'année 2020 n'a pas donné lieu à des progrès significatifs au niveau de l'*European Disability Card (EDC)*. L'action du BDF a été marquée par sa volonté d'étendre l'usage de l'EDC à d'autres Etats membres de l'Union européenne, en soutenant et en stimulant l'action de l'EDF en la matière : c'est à ce niveau-là que les choses doivent bouger.

Concrètement, le BDF espérait voir les résultats de l'évaluation de Commission européenne sur le projet EDC au cours de l'année 2020.

D'autre part, les résultats de l'enquête sur l'utilisation de l'EDC de réalisée en 2019 et publiée en 2020 par l'*European Disability Forum* a principalement fait ressortir les trois aspects suivants concernant la situation en Belgique :



3 points d'attention :

- un grand nombre de personnes handicapées belges ne savent pas que l'EDC existe en Belgique,
- pour d'autres la carte n'est pas correctement appréciée par certains prestataires
- des ressortissants d'autres pays ne parviennent pas à identifier les prestataires qui acceptent la carte (connaissent-ils le site EDC belge)

Enfin, au cours du mois de juin 2020, le BDF a participé activement à une enquête en ligne auprès d'un panel de ses membres sur les résultats du projet pilote EDC. Cette enquête était menée pour le compte de la Commission européenne. Les résultats de cette enquête ne nous sont pas connus.

Plus d'informations sur la progression de l'EDC en Belgique sont disponibles sur le site du BDF :

<http://bdf.belgium.be/fr/news/l%E2%80%99european-disability-card-a-2-ans-%C2%A0une-histoire-gagnant-gagnant.html>

b) EU Accessibility Act

Le 2 décembre 2015, la Commission européenne déposait une proposition de *directive relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services (2015/0278 (COD))*, connue comme *European Accessibility Act (EAA)*.

Au cours de l'année 2020, la mise en œuvre de l'EAA n'a pas beaucoup avancé. C'est en toute fin d'année que la Belgique a confié la coordination de la mise en œuvre de l'EAA aux Service Public fédéral Sécurité sociale et Service Public Fédéral Economie.

Un coordinateur sera désigné dans chacun de ces services publics au début de l'année 2021. Le BDF proposera aux coordinateurs de les aider dans leur consultation des organisations représentatives des personnes handicapées

c) Directive "Accessibilité du Web"

La directive web a été transposée en droit belge par les différentes entités constitutives du pays en octobre 2018.

Fin 2020, le BDF a été contacté par BOSA dans le cadre de l'évaluation de l'accessibilité des sites Internet du secteur public. Le BDF a clairement précisé les limites d'une collaboration future:

- coordination du travail avec les conseils d'avis

- respect des délais induits par ce rôle de coordination
- « porte à faux » qui découle d'une action du BDF à la place d'un conseil d'avis inexistant (pour la FWB)

Début 2021, le secrétariat du BDF rencontrera les responsables du projet BOSA pour déterminer les actions futures à réaliser.

d) Accessibilité et mobilité ferroviaire

L'année 2020 a été l'occasion pour le BDF de se positionner sur le dossier de l'accessibilité et de la mobilité ferroviaire.

- En mars 2020, il a invité ses membres à signer la pétition « Des trains pour tous ! » lancée par Wemove et par l'EDF. Cette pétition demandait la création d'un cadre légal pour garantir l'assistance aux voyageurs en situation de handicap et pour la suppression de l'obligation de réservation préalable. A ce stade, le BDF n'a pas connaissance des résultats de cette pétition
- Le 19 mai 2020, le BDF a répondu favorablement l'enquête de la Commission européenne proposant de faire de 2021 l'année européenne du rail. Il a axé sa réponse sur les aspects suivants :
 - La nécessité d'un développement raisonné dans le cadre du *Green Deal Européen*
 - La prise en compte de l'inclusion et de la lutte contre la pauvreté
 - La nécessité de rendre, enfin, les voyages en train accessibles à tous
 - La nécessaire implication des organisations représentatives des personnes handicapées dans l'organisation de 2021, Année européenne du rail

Le résultat est globalement positif, en ce sens que 2021 a effectivement été désignée le 30/12/2020 Année européenne du rail... Pour ce qui est de la prise en compte des attentes des personnes handicapées, il faudra voir ce qui en ressortira...

e) Enquête sur la mobilité indépendante

Du 15 juillet au 31 août 2020, le BDF a demandé à ses membres de répondre à l'enquête sur la mobilité indépendante des personnes en situation de handicap menée par l'EDF.

La participation à ce type d'enquête est importante pour pouvoir présenter des revendications bien étayées aux décideurs politiques. Pour le BDF, cela signifie qu'il est nécessaire d'adapter en français, néerlandais et allemand le questionnaire initial de l'EDF. Un questionnaire très détaillé. Heureusement, dans ce cas-ci, l'EDF pouvait garantir que l'exploitation



des données pourrait être réalisée par des personnes qui maîtrisent ces trois langues.

Le travail d'exploitation de ces données est en cours au niveau de l'EDF.

<http://bdf.belgium.be/fr/news/13-07-2020-participez-%C3%A0-l-enqu%C3%AAte-de-l-european-disability-forum-edf-sur-la-mobilit%C3%A9-ind%C3%A9pendante-des-personnes.html>

4 Stratégie européenne du handicap 2010-2020 : Evaluation et Future stratégie européenne du handicap 2021-2030

En novembre 2020, la Commission européenne a publié l'évaluation de sa Stratégie européenne du handicap 2010-2020.

Du 15/10/2020 au 12/11/2020, elle a organisé une consultation sur la future stratégie européenne du handicap 2021-2030. Elle souhaitait connaître l'avis de la société civile, des acteurs concernés sur son projet. Le BDF a transmis sa contribution à la Commission le 11 novembre 2020, présentant les 8 axes à privilégier dans cette future stratégie :

1. Accessibilité
2. Participation des personnes handicapées dans la société
3. Egalité et non-discrimination
4. Emploi
5. Education et formation
6. Protection sociale
7. Santé
8. Base de données et collecte de données

<http://bdf.belgium.be/fr/news/23-11-2020-strat%C3%A9gie-europ%C3%A9enne-handicap-2021-2030.html>

5. Covid19 et "résilience" (React et R&RF)

La gestion par les autorités belges et européennes de la pandémie Covid19 a occupé une bonne part de l'activité du BDF tout au long de l'année 2020.

Au cours du premier semestre, cela s'est caractérisé principalement par la transmission d'informations à l'*European Disability Forum* sur la manière dont la Belgique faisait face à la situation et, prenait ou non en compte les réalités vécues par les personnes en situation de handicap en Belgique.

A ce titre, le BDF a été très rapide pour pointer les manquements et interpellé les autorités belges, en soutien de l'action du CSNPH :

10



- 13/03/2020 - Les personnes handicapées, les oubliés du COVID-19
<http://bdf.belgium.be/fr/news/13-03-2020-les-personnes-handicap%C3%A9es-les-oubli%C3%A9s-du-covid-19.html>
- 8/04/2020 - Les personnes handicapées face au Covid-19 : Recommandations de l'OMS
<http://bdf.belgium.be/fr/news/les-personnes-handicap%C3%A9es-face-au-covid-19%C2%A0recommandations-de-l%E2%80%99oms.html>

Au cours du second semestre, l'action du BDF s'est focalisée sur le fait d'obtenir la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap dans les plans de relance européen *React EU* et *Recovery and Resilience Facility*.

A ce titre, le BDF a écrit successivement à la Première Ministre Wilmès le 28/07/2020, au Premier Ministre Decroo le 5/10/2020 et au Secrétaire d'Etat Dermine, le 6/11/2020. Chaque courrier était adressé en copie aux ministres -Présidents des entités fédérées. Ils insistaient sur la nécessité, pour le gouvernement de consulter la société civile dans la préparation de ces plans. Ils n'ont jamais été réellement pris en compte.

Pourtant, ces plans doivent faire l'objet d'une négociation avec l'Union européenne comme cela a été confirmé par les services de l'Union européenne à qui une note explicative et l'ensemble des courriers a été transmise le 24/12/2020.

6. Participation aux instances de l'EDF

Tout au long de l'année 2020, le BDF a continué à prendre ses responsabilités au sein des instances de l'EDF.

a) Un travail régulier

Lors de chaque réunion du *Board* et de l'Assemblée générale annuelle de l'EDF, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au *Board*, ont défendu avec rigueur et conviction les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

Du fait de la situation Covid, l'EDF a dû adapter son mode de fonctionnement pour pouvoir échanger et prendre des décisions selon une procédure « en ligne ». Bien que les modalités diminuent fortement les interactions humaines, ce mode opératoire imposé par les circonstances s'est avéré satisfaisant.

Pierre Gyselinck a participé aux *Board* de l'EDF qui se sont tenus les 29 février et 1^{er} mars à Bruxelles et Gisèle Marlière a participé au Board tenu en ligne le 16 avril. Olivier Magritte a participé au Board en ligne le 24 juin et Pierre Gyselinck a participé aux *Boards* en ligne les 22 et 23 octobre.



A Bruxelles, les 29 février et 1^{er} mars 2020, ont été discutés, entre autres :

- Accessibilité des bâtiments des institutions européennes
- Politique de protection des données EDF
- Développement durable

Le Board en ligne du 16 avril 2020 a été consacré presque exclusivement à

- La situation Covid19 et son impact sur la vie des personnes en situation de handicap en Europe

A l'occasion du Board en ligne du 24 juin 2020 étaient notamment à l'ordre du jour :

- L'adoption de la résolution EDF sur l'impact du Covid19
- L'évolution du Covid19 et de son impact sur la vie des personnes en situation de handicap
- La Stratégie européenne du handicap 2021-2030

Lors du Board en ligne des 22 et 23 octobre étaient notamment à l'ordre du jour :

- L'adhésion de nouveaux membres
- L'évolution du Covid19 et de son impact sur la vie des personnes en situation de handicap
- Les activités au niveau européen et ONU

Au cours du mois de décembre 2020, le Board de l'EDF, tenant compte de la situation particulière engendrée par le Covid19, a proposé à ses membres que les élections statutaires qui devaient normalement avoir lieu lors de l'AGA de juin 2021 soient postposées d'un an. Cette proposition a été avalisée par un vote en ligne. Le mandat des membres du Board et du Comité exécutif donc ont été prolongé d'un an.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF s'est imposé comme l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

b) Les journées européennes de la personne handicapée

Les Journées européennes des personnes handicapées 2020 ont été organisées virtuellement suite à la situation sanitaire et étaient consacrées

- à la présentation des résultats de l'évaluation de la Stratégie européenne du handicap 2010-2020
- à l'impact de la pandémie Covid-19 sur les personnes en situation de handicap



- à la remise des Acces.City.Awards 2021. L'Award principal a été, remis à la ville de Jönköping en Suède par la Commissaire Helena Dalli.

7. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité de l'Etat belge rend plus que jamais nécessaire une coordination des structures représentatives des personnes handicapées (Conseils d'avis).

A l'initiative du BDF, les différents conseils d'avis existants se réunissent informellement régulièrement en « Plateforme des conseils d'avis ». Les entités qui ne disposent pas d'un conseil d'avis sont « représentées » par un membre du CSNPH ou du BDF habitant dans l'entité concernée.

Cela permet et légitimise à la fois une interpellation coordonnée et intégrée du monde politique belge mais aussi le travail régulier de récolte d'informations.

Ces échanges réguliers rendent plus aisée la rédaction des rapports demandés au niveau international.

La « Plateforme des conseils d'avis » s'est réunie à 4 reprises en 2020². Les réunions ont été organisées en visioconférence étant donné la situation sanitaire Covid19.

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- L'évolution des conseils d'avis aux niveaux fédéral, régional et communautaire : pour le BDF l'existence de tels conseils à chaque niveau de pouvoir de la Belgique fédérale est essentielle et constitue, d'ailleurs, une exigence de l'UNCRPD.
 - Au niveau du fédéral, l'existence et le mode de fonctionnement du CSNPH est stable.
 - Pour la Région wallonne, le gouvernement wallon a décidé de recentrer les missions du *Conseil de stratégie et prospective* sur la stratégie. La Déclaration de politique régionale wallonne prévoit la création d'un conseil d'avis au sein de chaque branche de l'AVIQ et d'un conseil consultatif des personnes en situation de handicap en dehors de l'AVIQ. Au cours de la seconde moitié de l'année, la *Commission wallonne de la personne handicapée* a même été réactivée pour rendre certains avis. Elle a remis en juillet un avis sur la fonction consultative. La ministre wallonne en charge du

² 6/03/2020, 3/07/2020, 11/09/2020 et 4/12/2020.

handicap envisagerait de préparer un arrêté créant un conseil d'avis en bonne et due forme.

- Au niveau de la Région flamande, NOOZO a émis 10 avis en 2020³. NOOZO a présenté à la plateforme des conseils, le 4/12/2020, son avis « politique d'accessibilité⁴ ». Le gouvernement flamand a pris un arrêté prolongeant d'un an le projet pilote NOOZO. Ceci constitue sans doute une étape intéressante. Néanmoins, le statut de « projet pilote » et ne donne pas à NOOZO la garantie de pouvoir inscrire son action dans la durée.
- En Région de Bruxelles-Capitale, l'action du *Conseil des personnes handicapées de la Région Bruxelles-Capitale / Raad voor Personen met een handicap van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest* est à nouveau restée très confidentielle.
- Au niveau de la Commission communautaire française (COCOF) - *Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la santé – Section « personnes handicapées »* fonctionne de manière régulière. Le Conseil consultatif COCOM n'existe plus. Une fonction d'avis existe au sein d'*Iriscare* mais les associations de personnes en situation de handicap sont présentes dans une seule commission qui remet des avis uniquement sur les agréments et ne peut pas remettre des avis d'initiative. Les associations concernées ont demandé à différentes reprises la mise en place d'une réelle fonction consultative des personnes en situation de handicap en COCOM.
- En Communauté germanophone, les efforts du *Kleines Forum* pour obtenir la création d'un Conseil consultatif de la personne handicapée en bonne et due forme ont permis de progresser. Il est désormais acquis que la Communauté germanophone se dotera d'un conseil consultatif des personnes handicapées. Cependant, les modalités de fonctionnement ne sont pas encore arrêtées.
- La mise en œuvre de la 6^{ème} Réforme de l'Etat, avec une attention particulière aux aspects susceptibles d'avoir un impact sur la vie des personnes handicapées : la mise en place de conseils d'avis, les allocations familiales, l'enseignement, les conventions de revalidation, l'Allocation Personnelle d'Assistance en Région

³ <https://noozo.be/advies/>

⁴ <https://noozo.be/op-naar-een-integraal-toegankelijkheidsbeleid-3/>



wallonne, la lutte contre les discriminations, les soins de santé, les droits dérivés, ...

- FSE programmation 2020-2027– présentation EDF
- GC 7 article 4.3 et 33.3 – note de position CSNPH
- Suivi de l'European Accessibility Act
- Accessibilité des services bancaires
- Gestion crise COVID19 dans les régions et communautés
- Future Stratégie européenne du handicap 2021-2030
- Collaboration pour le rapport alternatif EPU
- Mise en œuvre de la Directive Web – situation dans les entités
- Développement de l'EDC (carte de mobilité handicap) – situation dans les régions

8. Vie du BDF

Assemblée générale

Le BDF a tenu son assemblée générale le 12 mars 2020.

La partie informative de l'AG était consacrée à :

- Personnes handicapées et Objectifs du Développement durable (SDG). Pour une prise en compte optimale du développement durable dans le développement des politiques qui ont un impact sur la situation de vie des personnes handicapées : les vidéos SDG sont présentées.
- Plan de sensibilisation du BDF
- Intervenants : Cédric van de Walle, Institut fédéral pour le développement durable (IFDD) et Marc DEPOORTERE, Directeur du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) : présentation de la politique fédérale mise en place pour les mois et années à venir concernant les SDG's (Objectifs de Développement Durables).

Plus d'informations sur l'Assemblée générale du BDF 2020 seront disponibles sur le site du BDF après approbation du compte rendu lors de l'AG du 11/03/2021 : <http://bdf.belgium.be/fr/publications/rapports-d-activit%C3%A9s.html>

Au niveau de l'Assemblée générale, l'impact du Covid19 n'a pas été très important vu qu'elle a pu, de justesse, se tenir en « présentiel ».



Conseil d'administration

Pour ce qui est des réunions du conseil d'administration, les réunions ont dû être organisées en visioconférence à partir du mois d'avril. Cela a donné lieu à quelques difficultés d'ordre technique qui ont consommé beaucoup de temps et d'énergie pendant quelques semaines.

Par la suite, le Conseil d'administration a pu fonctionner par visioconférence de manière similaire à ce que cela aurait été en « présentiel ». Ce présent rapport est le reflet de l'action du Conseil d'administration et du secrétariat du BDF.

Interprétation en Langues des signes

Au niveau de l'organisation des activités du BDF, le problème de l'interprétation en langue des signes française de Belgique ne s'est pas amélioré. Au cours de l'année 2020, aucune demande d'interprétation introduites par le BDF n'a pu être rencontrée...

Il est impossible pour les personnes sourdes de participer à la vie du BDF dans de telles conditions. Le BDF regrette vivement de ne pas pouvoir compter sur leur apport.

9. Communication – Sensibilisation

Le 8 décembre 2020, le site internet du BDF obtient le label *AnySurfer* : celui-ci atteste qu'*AnySurfer* a évalué l'accessibilité du site du BDF pour tout le monde. Il a une durée de validité de 2 ans.

Il est à noter que, au cours de l'année 2020, le site Internet du BDF a fait l'objet d'un audit par BOSA, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive EU sur l'accessibilité des sites Internet du secteur public. Au début de l'année 2021, le BDF sera en mesure de publier sa « déclaration d'accessibilité », complémentaire au label AnySurfer.

Points de suivi du site Internet :

a) Amélioration de l'attractivité du site internet

Le site Internet du BDF est de plus en plus actif. L'année 2020 a été l'occasion d'initier l'utilisation du site de manière interactive pour réaliser des enquêtes et consultations, notamment en collaboration avec l'EDF ou en répercutant des consultations de la Commission européenne. Ces démarches ont eu un succès appréciable et seront certainement poursuivies dans les années à venir.

b) Utilisation des médias sociaux

Le BDF continue à publier les news et les différentes actions du BDF sur le compte Twitter du BDF. Les informations sont « tweetées » en français et en néerlandais.

c) Information « grand public »

En matière d'information vers le grand public, le site Internet est l'outil principal de la communication du BDF.

Durant l'année 2020, le BDF a publié 20 news. Elles donnent à chaque fois l'information nécessaire sur le thème abordé et renvoient vers des pages utiles du site BDF ou vers des pages Internet s'y rapportant.

Ces news sont diffusés vers plus de 2000 personnes.

La gestion du site Internet du BDF permet d'avoir une vue quantitative de l'évolution du nombre de visites sur le site du BDF :

Nombre de visites par langue	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Français	2.933	6.914	3.645	8.707	10.000	17.646	8.409
Néerlandais	2.281	3.465	3.184	4.545	4.676	8.009	6.848
Anglais	1.387	1.261	2.009	2.387	4.017	7.837	4.164
Allemand	273	298	389	892	1.799	4.007	1.385

Ces données chiffrées sont difficilement exploitables au-delà du constat de l'évolution globale du nombre de visites. Elles font néanmoins ressortir que l'augmentation importante du nombre de visites constatée en 2019 n'a pas été confirmée en 2020.

Le tableau suivant présente les thèmes les plus consultés en 2020 :

Sujet	Nombre de pages visitées
Nouvelles	28.703
Thèmes	20.456
Contact	4.719

Une analyse plus précise nous permet de faire ressortir les 3 pages d'informations qui ont été le plus visité :

Page « News » la plus visitée	Nombre de visites
13/07/2020 - Participez à l'enquête de l'European Disability Forum (EDF) sur la mobilité indépendante des personnes handicapées	2.169
25/11/2020 - Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	306
19/05/2020 - 2021, l'Année européenne du rail : le BDF soutient le projet de la Commission	296

L'intérêt pour la page consacrée à l'enquête sur la mobilité indépendante ressort très fortement. On peut, sans doute, y voir la conjonction de deux éléments :

- sur le fond, la mobilité indépendante a beaucoup d'importance pour le public du BDF
- sur la forme, le public du BDF réagit positivement à une démarche interactive

Il est sans doute intéressant de constater que, si le Covid19 a pris une grande place dans l'actualité du site du BDF, ces pages ne sont pas celles qui ont été le plus visitées. Peut-être le public régulier du site du BDF était-il plus intéressé par les développements nationaux en la matière.

Les deux pages les plus visitées en 2020 sont :

Pages thématiques les plus visitées	Nombre de visites
PIDCP - Pacte international relatif aux droits civils et politiques	777
3/12: Journée internationale des personnes handicapées	705

Sous cet angle, ce sont les informations relatives au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la journée internationale des personnes handicapées qui ressortent comme étant celles qui ont été les plus consultées.

En comparaison, en 2019, les pages les plus visitées étaient la page « SDGs le texte » et la page « Belgique et UNCRPD ». Cela tend à démontrer que les pages les plus visitées le sont en fonction de l'importance perçue des événements et de l'actualité.

Rappelons ici que le BDF brasse des informations parfois fort techniques, difficiles à lire et à comprendre et agit sur des dossiers et des discussions parfois très juridiques. Le retentissement de ces dossiers sur la vie au quotidien n'est souvent ni immédiat, ni directement palpable, alors qu'il est pourtant très réel.



Tenant compte de cela, le secrétariat du BDF veille à fournir un maximum de pages internet en « Facile à lire et à comprendre ». Ceci est fait en partenariat avec Inclusion asbl.

10. Conclusion

Malgré les difficultés organisationnelles engendrées par la situation sanitaire COVID19, le BDF a continué à remplir ses obligations en termes de moyens mis en œuvre pour atteindre ses objectifs. A partir du mois d'avril, le secrétariat a organisé toutes les réunions en visioconférence.

Pour ce qui est des résultats, d'aucuns pourraient dire que le BDF n'a pas eu un impact concret sur les décisions au niveau belge, mais le BDF ne dispose pas des leviers de décision : ceux-ci sont entre les mains des gouvernements. Son rôle est de proposer un mode de fonctionnement en phase avec le contenu de l'UNCRPD et des principes de l'Union européenne. Il ne peut pas décider.

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la Convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leurs communications, constitue une action concrète en matière de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD au niveau belge.

Le BDF ne ménage pas ses efforts pour inciter les décideurs politiques à assurer un suivi efficace des recommandations faites à l'Etat belge par le Comité des droits des personnes handicapées.

A ce titre, le travail préparatoire mené en vue de préparer le rapport alternatif du BDF au rapport officiel 2-3 de la Belgique constitue une étape importante. Le BDF a refusé de se laisser enfermer par la situation Covid-19 et a décidé d'avancer en ce domaine. Cela lui permettra d'être rapidement prêt dès que le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU pourra recommencer son travail de manière régulière.

Dans le même temps, le BDF a maintenu une pression positive sur les gouvernements des différentes entités constitutives de la Belgique fédérale.

Le BDF rappelle, dans chacune de ses rencontres politiques, qu'il se veut un partenaire constructif dans le développement des politiques et actions favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes handicapées et de leur famille.

Tout ceci ne sera possible que si le BDF dispose des moyens suffisants pour un travail régulier. La réalité de 2020 a démontré de manière concrète que le secrétariat du BDF doit pouvoir compter sur du personnel



à hauteur de 2 équivalents temps plein. Sans cela, la continuité du travail ne peut être garantie.

